



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

FIN DES ASA

QUAND LA « BIENVEILLANCE » ATTEINT SES LIMITES

Le Maire Président déclare, dans sa lettre du 15 juin aux agents, « *un retour progressif à une certaine normalité* » .

Force est de constater que les pratiques de son Administration sont beaucoup moins nuancées.

En effet, celle-ci a décidé de revenir au « *droit commun* ».

Cela se traduit, par la note du 17 juin, annonçant la fin des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) Covid-19.

Cette décision n'apporte aucune solution aux agents vulnérables ou confrontés, notamment, aux risques de contamination d'une personne fragile à domicile.

Il en est de même pour les agents dont les enfants ne pourront pas réintégrer, à temps complet, leur établissement scolaire, du fait du respect du protocole sanitaire, édité par le ministère de l'Éducation Nationale.

Monsieur le Maire Président, dans sa grande mansuétude, avait décidé de ne pas amputer les congés et ARTT, comme l'y autorisait le gouvernement.

En supprimant les ASA, il récupère aujourd'hui ce qu'il avait accordé hier.

Dans son adresse aux agents, Monsieur le Maire Président indique que « *confrontés à une crise sans précédent, nous avons dû faire preuve d'agilité et d'intelligence collective, pour inventer et mettre en œuvre des dispositifs de soutien nécessaires à la préservation de nos familles, de nos aînés et de notre territoire* ».

Notre syndicat est au regret de constater que ce temps est révolu.

Pire, ce double discours n'engendre que du désarroi et de l'incompréhension pour les agents confrontés à de réelles difficultés.